



Webinaire Informer et sensibiliser – Enjeux et aides



11e programme d'intervention (2019-2024) révisé à mi-parcours

L'information et la sensibilisation dans le 11e programme révisé





Quelques rappels pour commencer...













Les fondements législatifs et communautaires

Loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (bassins, agences de l'eau, comités de bassin)

Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (Sdage et Sage)

Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (redevances et objectifs d'intervention)

Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016





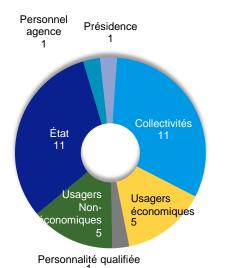
Une gouvernance originale

L'agence de l'eau...

- opérateur public
- 290 collaborateurs
- 5 délégations territoriales
- Elle apporte en moyenne
 378 millions d'euros
 d'aides par an

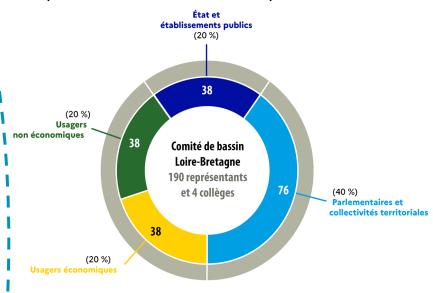
... son conseil
d'administration
issu du comité bassin

35 membres,
 dont 22 désignés
 par le comité de bassin



Le comité de bassin

parlement de l'eau 190 représentants







La concertation entre les acteurs

À l'échelon du bassin Loire-Bretagne :

- Comité de bassin ;
- Conseil d'administration ;
- Consultations sur l'eau.

À l'échelon régional / inter-régional :

- Forums de l'eau ;
- Commissions territoriales.

À l'échelon des bassins versants :

- Commissions locales de l'eau des Sage ;
- Comités de pilotage de contrats territoriaux.







Des redevances...





















recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne





...et des aides

















En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.





11^e programme d'intervention

(2019-2024) révisé à mi-parcours de l'agence de l'eau Loire-Bretagne





11^E PROGRAMME D'INTERVENTION RÉVISÉ

Agence de l'eau Loire-Bretagne Période 2022-2024







Le 11^e programme

Les orientations stratégiques du 11e programme

- Deux orientations principales
 - 🖔 l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage, priorité de l'intervention
 - 🖖 la solidarité avec les territoires ruraux les plus défavorisés
- Les autres orientations
 - un programme incitatif : disposer de taux d'aide élevés pour favoriser l'engagement des travaux prioritaires maximal (70%) > prioritaire (50%) > accompagnement (30%)
 - un programme sélectif : agir prioritairement où c'est nécessaire pour atteindre les objectifs du Sdage
 - un programme territorialisé avec la signature de programmes d'actions concertés pour reconquérir la qualité des masses d'eau en collant au plus près des enjeux locaux
- La révision à mi-parcours
 - ♥ confirme ces orientations
 - tient compte des **réussites** et **échecs** des 3 premières années de mise en œuvre pour impulser les inflexions jugées nécessaires



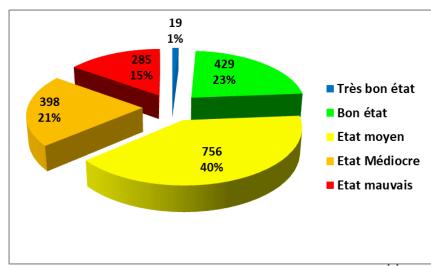


Le 11^e programme

Priorité 1 : l'atteinte du bon état

- Les défis à relever
 - ☼ Directive Cadre sur l'Eau : objectifs de bon état pour 2027 au plus tard sauf reports
 - Projet de Sdage 2022-2027 fixe les objectifs suivant :
 - Bon état écologique de 62% des cours d'eau
 - Bon état écologique de 38% des plans d'eau
 - Bon état écologique de 64% des eaux côtières et de transition
 - Bon état chimique et quantitatif de 89% des masses d'eau souterraines

...or seulement
24 % des cours d'eau
sont en bon ou
très bon état







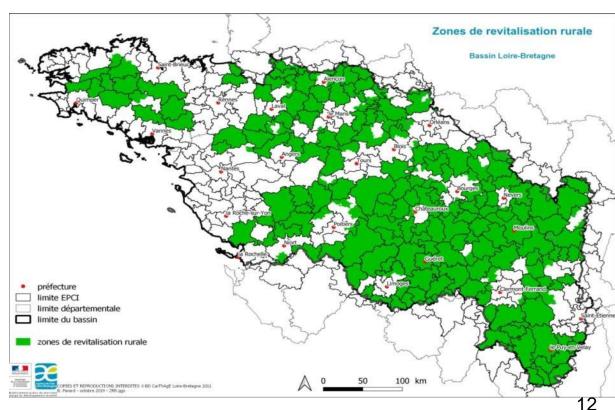
Le 11^e programme

Priorité 2 : la solidarité - le zonage ZRRa)

- une enveloppe de 33 M€/an pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable des collectivités
- des aides dédiées + des majorations d'aides
- un zonage sélectif, solidaire et en adéquation avec la réforme territoriale -a)Zones de revitalisation rurale.

158 EPCI^{b)} (sur 336) :

- densité < médiane
- revenu fiscal médian < médiane
- **⇒** 59% des communes
- ⇒ 23% de population



b) EPCI = établissement public de coopération intercommunale





11e programme révisé Les interventions

Les inflexions

- Une action renforcée pour mieux gérer les prélèvements dans un contexte de dérèglement climatique qui s'aggrave
 - Objectif : aboutir partout à un équilibre entre l'eau disponible et les besoins pour les populations, les industries, les collectivités, les irrigants et ceux nécessaires au bon fonctionnement des milieux naturels afin d'atteindre le bon état des masses d'eau

et également

- Confirmation de l'arrêt ou du maintien jusqu'à la fin du 11e programme de certaines aides moins prioritaires (par ex. réhabilitation de l'ANC hors enjeux sanitaires...) pour recentrer les aides sur les priorités dans un contexte financier contraint
- ⇒ Prise en compte des évolutions réglementaires :
 - mise aux normes des bâtiments d'élevage dans les nouvelles zones vulnérables
 - hygiénisation des boues d'épuration en vue de leur épandage
- ⇒ Élargissement de **certaines interventions** en matière de gestion des eaux pluviales, foncier, réutilisation des eaux usées traitées, accompagnement de la structuration des compétences...





11e programme révisé, les interventions

Enjeux prioritaires

- Qualité des milieux aquatiques et biodiversité associée
- Qualité des eaux et la lutte contre la pollution
- Gestion économe et équilibrée de l'eau face au dérèglement climatique

Enjeux complémentaires

- Patrimoine de l'eau et l'assainissement
- Biodiversité

Outils et leviers

- Mobilisation des acteurs locaux
 - Politique territoriale : Sage et contrats territoriaux
 - Partenariats institutionnel et technique
 - Connaissance, innovation, recherche et développement
 - Information et sensibilisation
- Les solidarités

Enjeux transversaux

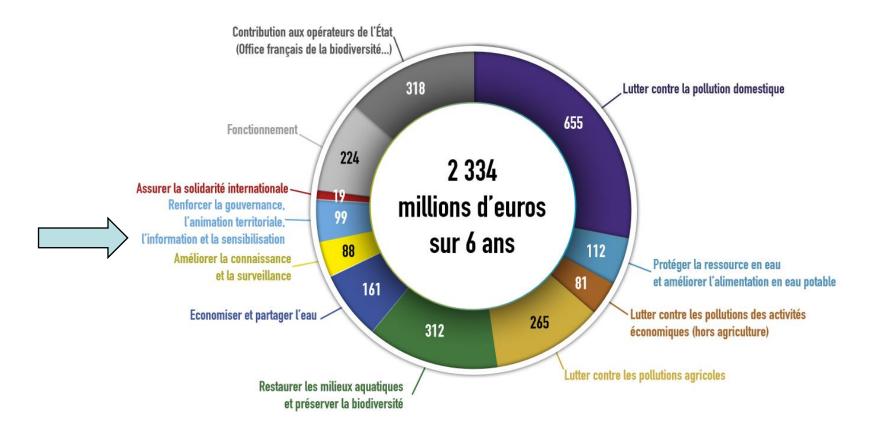
- l'adaptation au changement climatique
- le littoral et le milieu marin
- la lutte contre les micropolluants





11e programme révisé Les dotations

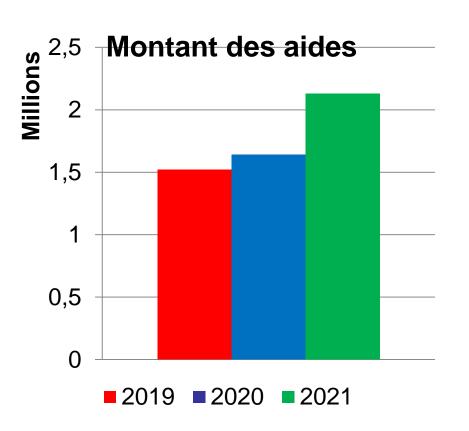
En moyenne 354 millions d'euros/an pour les interventions sur la période 2022 -2024

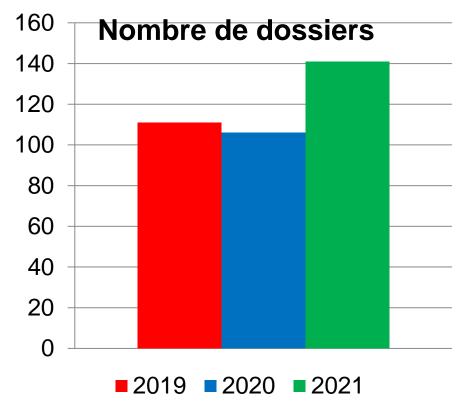






Les aides à l'informationsensibilisation









LES AIDES« **INFORMATION-SENSIBILISATION** »